

Tempête Alex : la CCI Nice Côte d'Azur est sur le front.

Dès le lundi 5 octobre 2020, la CCI Nice Côte d'Azur a réactivé son numéro unique 04 93 13 75 73 dédié aux entreprises et commerces impactés par les intempéries.

Pour Jean-Pierre Savarino, Président de la CCI Nice Côte d'Azur : « *Malgré les difficultés d'accès et de communication, il est impératif d'identifier les entreprises, rapidement afin de les accompagner de manière efficace. A l'urgence sanitaire succède l'urgence économique. Pour cette raison, nous réactivons un numéro dédié et invitons toutes les entreprises à se manifester. Il s'agit d'évaluer la perte d'exploitation, le recours envisagé à l'activité partielle, le nombre d'emplois impactés et surtout d'identifier les besoins pour y répondre.* »

Le Guichet Unique Post-Intempéries est accessible en 3 points d'entrées :

allocci@cote-azur.cci.fr

Tel. 04 93 13 75 73

<https://www.cote-azur.cci.fr/tempete-alex-la-cci-sur-le-front/>



Au delà d'un état des lieux, l'objectif est de permettre aux entreprises azuréennes frappées par les intempéries d'exprimer leurs besoins et de leur proposer dans les prochains jours un kit d'info-inondations pour simplifier leurs démarches : déclaration de sinistre, d'activités partielles, numéros utiles, information assurance et catastrophes naturelles, échelonnement de taxes, délais de paiement...

Une campagne d'appels sortants est actuellement en cours pour contacter directement les entreprises préalablement identifiées sur les zones géographiques impactées.

Une task-force constituée de plus de 20 collaborateurs, déployée principalement sur la Vallée de la Vésubie et de la Roya, se rendra prochainement dans les entreprises touchées par les intempéries afin de dresser un état des lieux et les aider dans leurs démarches.

En complément du soutien administratif et psychologique, des aides d'urgence sont indispensables étant donné l'ampleur des dégâts. Pour permettre aux entreprises de retrouver leur outil de production, la CCI Nice Côte d'Azur prépare une collecte de matériels (mobiliers de bureau, ordinateurs, petits matériels et équipements...).Le principe : des dons d'entreprises pour les entreprises avec 2 lieux de dépôts (au Port de Nice et au Port de Cannes) et 1 lieu de stockage sur Carros . En collaboration avec les collectivités, la CCI Nice Côte d'Azur travaille aussi avec les opérateurs téléphoniques pour mettre à disposition des solutions de portabilité avec des connections 3G.